

Du Fresne Du Cange:
 (1610-1688):
 Histoire de l'Empire
 de Constantinople
 sous les Empereurs
 François
 Paris 1826
 T. II. c. 191
 G. A. Buchon.
 Collection des
 Chroniques Natio-
 nales Françaises

Le duc Eudes avait ses prétentions sur la Morée, en vertu
 du testament de Louis son frère, qui l'avait insti-
 tué son héritier en cette principauté... Mais il vendit et
 céda ses droits, tant sur cette principauté que sur le
 royaume de Thessalonique, à Louis, comte de Clermont,
 seigneur de Bourbon, chambrier de France, et à ses
 hoirs (sic), pour le prix de 40.000 livres tournois, par
 traité du 14^e avril 1320. (Titres de la Maison de Bourbon de la Chambre
 des Comptes de Paris, liasse 53). En conséquence duquel le comte Louis en
 fit un autre (ib. liasse 68) le 16^e septembre 1321 avec messire Antoine de
 Pessaigne, chevalier, lequel s'obligea, en cas que Louis acquit dans un
 an d'Eudes, duc de Bourgogne, la principauté de la Morée, de
 lui transporter la dette de 16.000 livres, qui lui était due par
 les hospitaliers, à condition que lorsqu'il aurait acheté cette prin-
 cipauté, Louis serait tenu de lui transporter et céder la
 dixième partie de la terre que tenait monsieur Louis de Bourgogne,
 jadis prince de la Morée, autrefois qu'il vivait, à condition d'hon-
 nage. Ce second traité fait voit que la cession qui en fut faite l'année
 précédente par le duc de Bourgogne à Louis, comte de Clermont, avait
 quelque défaut; ce qui provenait de ce que le duc vendit incont-
 nent après ses mêmes droits sur la principauté de la Morée à Philippe
 prince de Tarente, comme on recueille de divers titres; car Philippe
 le Long, roi de France, par ses lettres données à Vincennes le 16 octobre
1319, ayant promis de fournir au prince les 500 hommes d'armes, ou
 l'argent suffisant pour en faire la levée, en dedans le mois février sui-
 vant, conformément à la sommation du roi Philippe le Bel son père, le
 prince, par autres lettres du mois de septembre 1321, reconnut avoir reçu du
 roi 70.000 livres tournois pour cette aide de 500 hommes, et avoir em-
 ployé 40.000 livres de cette somme en l'achat et en l'acquisition de la
 principauté de la Morée, laquelle il veut qu'elle demeure à l'impératrice
 sa femme et à ses héritiers issus de leur mariage (Recueil des Chartes)

.....
 Dans le traité de vente de cette principauté, faite au prince de Tarente,
 le duc n'y comprit pas les droits sur le royaume de Thessalonique
 et les baronnies de Madyte, de Macri et autres, dont le prince

ratifia en faveur du duc Eudes la donation qui en avait été faite par
l'empereur Baudouin à Hughes, duc de Bourgogne, par ses lettres du 7^e
octobre suivant (Recueilles Chartes).

